

Végétaux et entretien

Ici encore, simplicité et naturel sont de mise pour limiter l'entretien et valoriser l'architecture !

La plantation de **végétaux locaux et rustiques** sera favorisée : des arbustes d'essences champêtres créent par exemple des fonds intéressants pour les croix en pleine campagne. Un chêne, un cerisier, un noyer... accompagnent majestueusement une croix de chemin à un carrefour. L'élagage doux des arbres est parfois nécessaire pour éviter une prise au vent trop importante, pouvant provoquer une chute sur un ouvrage.

Côté fleurissement, la plantation dans les ouvrages sera évitée : bassins, auges... Il est préférable de planter devant, derrière ou encore de part et d'autre suivant la place disponible et la forme de l'ouvrage. Mieux vaut également planter **en pleine terre** que dans des pots, vasques ou autres jardinières (accumulation de mobilier, entretien important, peu de volume et d'effet...).

Les plantes vivaces seront utilisées pour limiter l'entretien et les coûts (les plantes annuelles se remplacent, quant à elles, deux à quatre fois par an !) : véroniques, marguerites, lysimaques, iris, valérianes, ancolies... reviennent tous les ans et n'ont pratiquement pas besoin de soin ! Le développement de certaines plantes grimpantes et du système racinaire des arbres est à surveiller, notamment à proximité des murs de pierre. En revanche, le développement des sedum, des petits saxifrages... dans les anfractuosités des murs ne leur nuisent pas ! De même, arbustes, plantes vivaces et certains arbres permettent d'assainir le pied des constructions.

L'utilisation des produits de synthèse pour le désherbage est proscrite : ces produits sont nocifs, tant pour l'environnement, pour les agents qui l'appliquent, que pour les promeneurs (cause de cancers, d'allergies, de stérilité humaine...). Rappelons que la réglementation interdit leur usage pour l'entretien des espaces verts, voiries, promenades et forêts, ouverts au public.

Changeons nos pratiques et notre vision de la mauvaise herbe ! D'autres méthodes peuvent être utilisées comme le désherbage manuel, le broyage, le paillage, le désherbage thermique si nécessaire (attention à la proximité d'éléments en pierre), ou bien le développement accepté des végétaux à certains endroits...



Plantations vivaces en pleine terre, au pied des ouvrages.



Intimité et ombrage entre un arbre et le mur

fiches
thématiques
CAUE 71

Les abords d'ouvrages de petit patrimoine



Croix, lavoir, muret, fontaine, etc. peuvent très bien passer inaperçues dans le paysage si leurs abords ne sont pas soignés. Chaque élément jouait autrefois un rôle bien défini. Si ces usages ont disparu pour la plupart des ouvrages, un des enjeux de valorisation du petit patrimoine est bien de se les réapproprier, de leur redonner une place et un sens dans les espaces publics.

Chaque lieu nécessite évidemment une analyse et un aménagement approprié, suivant ses caractéristiques et son environnement. Voici néanmoins un certain nombre de prescriptions générales, points de repère pour aménager simplement les abords d'ouvrages.

Une mise en scène progressive

Il est souvent nécessaire d'emprunter un chemin pour rejoindre le lavoir ou la fontaine du village : le traitement de ces lieux préalables à la découverte de la construction est très important, et peut parfois prendre l'allure d'une véritable mise en scène de ce petit patrimoine.

Le mystère de la découverte, l'objectif progressivement atteint... font partie du plaisir de la balade. Ces accès doivent être particulièrement bien traités.



Pour aller plus loin, contactez-nous !



Aménagement de l'espace autour de l'ouvrage

L'aménagement autour de l'ouvrage est important d'une part pour la pérennité de la construction, et d'autre part pour sa mise en valeur. Dans les villages, les aménagements doivent rester **simples** et intégrer le petit patrimoine à l'espace public auquel il participe. L'ouvrage ne doit pas être transformé en objet de décoration ; il représente un repère et une construction qui se suffit en tant que telle.

Par simplicité, on entendra une **économie de moyens et une sobriété** : éviter des décors fantaisistes avec l'ajout d'éléments anciens dont ce n'est pas la place (charrues, roues de charrette...). L'espace public permet ainsi de **créer ou de renforcer un véritable lieu**, tout en s'appuyant sur les éléments existants.



Les espaces dégagés, simplement enherbés jusqu'au pied des ouvrages, créent souvent des lieux de qualité



En situation dégagée et au relief peu marqué, l'arbre crée également un point de repère, abritant ici un oratoire.

Le petit patrimoine a souvent perdu ses premières fonctions ; les espaces libres autour de ces constructions constituent des opportunités d'aménagement : espaces de jeux, de rencontre, de pique-nique, renforcement d'un repère à un carrefour, halte le long d'un circuit de balade, etc. Les ouvrages resteront de préférence dégagés de tout objet superflu ou artifice, pour **communiquer avec le grand paysage et l'espace public attenant**.



Croix surplombant le paysage : elle forme, avec l'arbre qui l'accompagne, un véritable point de repère



Un cadrage ou un fond, à l'échelle de l'ouvrage, sont des principes efficaces souvent utilisés



On pourra cependant penser :

- au **mobilier** : bancs, tables de pique-nique, poubelles...

Le mobilier, lorsqu'il est vraiment nécessaire, ne devra pas être implanté trop près d'un ouvrage. En milieu rural, privilégier des bancs en bois, en pierre, pour rester dans un vocabulaire champêtre. Éviter le mobilier urbain de couleur vive ou en inox dans une croisée de chemins ruraux par exemple, éviter le noir ou le blanc.

Les poubelles ne doivent pas être installées systématiquement. Lorsqu'elles sont nécessaires, elles restent discrètes. Il est possible aussi de penser à des mobiliers "intégrés" : une poubelle encastrée dans un muret, un muret de pierre sèche formant banquette pour s'y asseoir etc., comme le faisaient les "anciens".

- à **l'ombrage** grâce à la végétation à proximité, ou à la plantation d'arbre-tige.

- au **stationnement** : souvent une ou deux places sont possibles sur les accotements, sans devoir faire d'aménagement spécifique. Surtout éviter l'enrobé à proximité immédiate des ouvrages. Des places sont souvent disponibles non loin (place du village, cimetière, etc.). On veillera à limiter l'utilisation des bornes de protection.

- à **l'éclairage** : s'il est parfois nécessaire dans les lieux stratégiques (carrefour, place du village, lieu fréquenté, repère dans la traversée), il peut participer à la mise en valeur du petit patrimoine et à la sécurité des personnes. Le mobilier d'éclairage utilisé doit alors s'insérer discrètement dans le site, et être à l'échelle du piéton.

- à la **signalétique** : les panneaux et autres signalétiques routières ne doivent pas être implantés à proximité immédiate ou sur un ouvrage. Ces éléments nuisent à sa bonne lisibilité. Elle doit être suffisante, sans être excessive.

- à **l'information** : il peut être nécessaire d'informer les promeneurs et les habitants sur :
 - l'histoire du lieu
 - l'usage ancien ou actuel de la construction
 - un code de bonne conduite (ne pas escalader les constructions au risque de déstabiliser les pierres, ne pas déchausser ou prendre des pierres, ne pas allumer de feu à l'intérieur...), etc.

Les panneaux doivent être intégrés discrètement aux sites avec un souci d'homogénéité.

Dans tous les cas, il faut **éviter l'accumulation** de mobilier urbain, de signalétique, d'éléments hétéroclites (boîte aux lettres, borne à incendie, panneau, bornes en tous genres, cabanon privé ou plantations trop proches...) à proximité de l'ouvrage, au risque de le cacher !



Coffrets techniques et éclairage public sont ici particulièrement bien intégrés

Matériaux et entretien

La présence du petit patrimoine marque un lieu public ou privé particulier ; il peut être nécessaire de le souligner par un matériau de sol, à choisir en accord avec la couleur de l'élément (ton ocre, sable, etc.) et dans la continuité du traitement des espaces publics à proximité. L'enrobé doit être réservé à la chaussée et non à ces espaces ! Il est indispensable de dégager le pied des ouvrages, et ce proportionnellement à leur importance. L'enrobé ou un matériau imperméable ne doit pas venir buter directement contre l'ouvrage, au risque de participer à sa détérioration.

La mise en œuvre de ces matériaux doit prévoir dès le départ l'entretien ultérieur : par exemple, un feutre géotextile limitera le développement de l'herbe sous des gravillons...

Pavages



Herbe jusqu'au pied des ouvrages



Teinte des matériaux harmonisée avec celle des pierres

